



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2022

No 11-2022 – Séance du 21 juin 2022 - Orale

Campement sauvage à la Fontaine des Pautex – Chemin du Creux-aux-Oies

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par courrier du 23 mai 2022, la Fondation du Montreux Jazz Festival avait demandé la mise à disposition d'un emplacement au Chemin du Creux-aux-Oies pour le stationnement des camping-cars des collaborateurs saisonniers chargés du montage des installations du festival.

Une autorisation à bien plaisir avait été donnée par la Municipalité de Blonay en 2018 et 2019. Mais compte tenu des remarques enregistrées ces dernières années, notre autorité a décidé, lors de sa séance du 1^{er} juin 2022, de refuser cette demande ne respectant pas, d'une part, la réglementation forestière et, d'autre part, l'art. 33 du Règlement général de police intercommunal. Cette décision a été notifiée par écrit à la Fondation du Montreux Jazz Festival le soir même.

La Municipalité, comme un nombre important de promeneuses et promeneurs, a été désagréablement surprise qu'un campement sauvage ait été tout de même organisé sur le site du Creux-aux-Oies (Fontaine des Pautex) dès le vendredi 10 juin. Plus de 35 véhicules y étaient stationnés. Le 13 juin, notre autorité a réitéré son interdiction et l'a assortie d'un délai pour l'évacuation des lieux, avec le soutien de Police Riviera.

Ce n'est finalement que le 16 juin dans l'après-midi que tous les véhicules ont finalement été évacués et qu'une solution convenable a été trouvée pour leur stationnement sur le territoire de la Commune de Montreux.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

Blonay, le 20 juin 2022
Délégation municipale : M. Bernard Degex
Bureau du conseil communal – Service des forêts – Police Riviera